

L'hôpital d'Antibes Juan-les-Pins inaugure son Lieu de Mémoire en l'honneur des donneurs d'organes et de tissus - vendredi 16 octobre à 11h -

Le Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins s'inscrit dans le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus depuis plus de quarante ans maintenant. Une mission hautement symbolique puisqu'elle touche à la bioéthique, relativement à la dignité de la personne et l'indisponibilité du corps humain.

Le Lieu de Mémoire, situé dans le hall du nouveau bâtiment inauguré en juillet dernier, se veut un espace de reconnaissance en hommage aux donneurs. Ce rendez-vous sera doublement symbolique, à cette occasion Jérémie Sécher, le directeur d'établissement de l'hôpital, sera accompagné du docteur Jullian représentant l'agence de la biomédecine pour la région Sud-Est, et de Jean Leonetti, le député-maire d'Antibes Juan-les-Pins et président du conseil de surveillance, qui était rapporteur de la mission parlementaire à l'époque de la révision des lois de bioéthique.

Historique de la bioéthique

- ✓ **2 grands principes**, fondés sur l'article 16 du Code Civil, la dignité de la personne et l'indisponibilité du corps humain : pour régir le droit en matière de bioéthique,
- ✓ **loi du 29 juillet 1994** relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal : pour encadrer le don d'organe,
- ✓ **loi de bioéthique de 2004** : le cercle de personnes pouvant procéder à un don d'organe est élargi (don du vivant) et une agence de biomédecine est créée,
- ✓ **loi de bioéthique de 2011** : prévoit notamment le don croisé d'organes, c'est-à-dire la possibilité pour des candidats au don mais incompatibles avec leur proche malade, de s'échanger leur receveur respectif.
Les règles pour encadrer le prélèvement d'organes et de tissus sont les mêmes. Le don est gratuit, l'anonymat entre donneur et receveur est exigé.

L'activité de prélèvement et de greffe à l'hôpital

En 2014, plus d'une centaine de prélèvements et une centaine de greffes de cornée ont été pratiquées. Depuis de nombreuses années, **le centre hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins est le premier centre hospitalier public français (hors CHU) qui pratique la greffe de cornée. Il est aussi le seul établissement de santé public en France équipé d'un laser Femtoseconde dans un bloc opératoire, destiné spécifiquement à la greffe de cornée.** La greffe de cornée (fine membrane située sur la partie antérieure de l'oeil) est donc une activité d'excellence du centre hospitalier, afin de pallier à la perte de transparence de la cornée mais aussi à la modification de sa morphologie, qui induisent une perte de vision chez le patient pouvant fréquemment aller jusqu'à la cécité. Une fois prélevés, les tissus sont ensuite conservés en culture tissulaire, dans des banques dédiées.

Le docteur Eric Duplay, ophtalmologue et président de la commission médicale d'établissement, est spécialisé et reconnu dans cette activité.

L'importance du don d'organes

La greffe d'organes est envisagée en cas d'insuffisance d'un organe. Après un cancer, il faut toutefois attendre une période de rémission de plus de 5 ans. Le rein est l'organe le plus greffé en France (60% de la totalité des greffes¹). Les personnes greffées doivent suivre un traitement anti-rejet à vie. La dialyse (épuration artificielle du sang) peut traiter l'insuffisance rénale, seule la transplantation permet de recouvrer une vie normale. **Pour d'autres organes comme le cœur, les poumons, le foie, la greffe sauve la personne d'un décès à court ou moyen terme.** Mais, il existe une pénurie d'organes à greffer. Si la majorité des donneurs sont des personnes décédées à l'hôpital, la

¹ : <http://www.dondorganes.fr>



CENTRE HOSPITALIER
ANTIBES JUAN-LES-PINS

possibilité de prélèvement se fait rare, il n'est en effet validé que dans moins de 1% des décès (cas de mort encéphalique). Le nombre de greffes dans les années à venir ne suffira plus à résorber l'attente. **Le second plan de greffe 2012-16 a pour ambition de soutenir et promouvoir le don d'organes.** L'agence de la biomédecine soutient le développement du prélèvement d'organes sur d'autres catégories de donneur : les vivants et les personnes décédées après un arrêt cardiaque.

Le rôle du coordonnateur, au sein de la coordination des prélèvements d'organes et de tissus, en association avec le médecin référent de l'activité, est essentiel. Celui-ci a enclenché le recensement plus systématique des donneurs potentiels dans un cas de mort encéphalique, au sein d'un service de réanimation, permettant ainsi une progression sensible des prélèvements ces dernières années. Il recueille aussi le témoignage des familles sur les volontés du défunt. Il faut savoir qu'**un tiers des refus proviendrait d'un manque d'information de la famille** qui, si le défunt ne s'était pas inscrit au registre national des refus ou n'avait pas abordé le sujet, ne sait pas quelle aurait été sa volonté.

Les progrès et avancées médicales

Les demandes de greffons augmentent régulièrement, les recommandations de greffe étant de plus en plus nombreuses parce que les résultats en termes de durée et de qualité de vie du patient sont en constante progression. Ainsi, 80% des greffons de rein sont encore parfaitement fonctionnels 5 ans après la greffe et les traitements immunosuppresseurs ont progressé pour en limiter l'intolérance. Parmi les progrès médicaux, on compte aussi l'élargissement des profils à des receveurs et donneurs plus âgés et le développement de la greffe à partir de donneurs vivants (+161% de 2005 à 2014).

On constate trois avancées médicales dans la recherche sur la greffe :

- les organes à critères élargis : des organes autrefois exclus du prélèvement sont aujourd'hui examinés au cas par cas, en fonction de l'état de l'organe et de la personne qui attend (rapport bénéfices / risques),
- la thérapie cellulaire : pour réparer un organe avec des cellules souches,
- le cœur artificiel : dispositif miniaturisé qui peut être en partie implanté dans le cœur même du malade.

CONTACT PRESSE :

Caroline Renault
Chargée de communication
C.H. Antibes Juan-les-Pins
Tél. : 04 97 24 76 13